

Localisation : 23  
Aire d'étude : commune Felletin  
Commune : Felletin  
Adresse : rue Sainte-Espérance  
  
Titre courant : **fontaine de chez Lizet**  
Dénomination : fontaine  
Appellation et titre : fontaine de chez Lizet

Référence : IA23000343

---

Cartographie : Lambert2 0587218 2097704

Cadastre : 2003 AL

Statut juridique : propriété de la commune

Protection :

Dossier d'inventaire topographique établi en 2003 par Celer Françoise

© Inventaire général, 2003 ; © Ville de Felletin, 2003

---

## HISTORIQUE

Datation : 2e quart 19e siècle. .

Auteur(s) :

Jouanisson (géomètre) , Le Tissier Jean (tailleur de pierre)  
(attribution par source).

Commentaire : Cette fontaine a été construite pour remplacer une petite fontaine dite aussi de chez Lizet qui, en 1843, nécessitait des travaux urgents. L'emplacement de cette nouvelle fontaine a été conditionné par le plan d'alignement établi en 1846, concernant la rue Sainte-Espérance. Un devis des ouvrages à faire et un devis des dépenses ont été dressés par le géomètre Jouanisson et les travaux ont été confiés à Jean Le Tissier, tailleur de pierre à Felletin.

## DESCRIPTION

SITUATION : en ville

MATERIAUX

Gros oeuvre : granite ; pierre de taille

DECOR

Technique : sculpture

## COMMENTAIRE DESCRIPTIF

Cette fontaine a la forme d'un haut piédestal, de plan carré, construit en pierre de taille : elle est recouverte de trois plates-formes à disposition pyramidale, la plate-forme supérieure étant couronnée d'un amortissement décoratif, à profil galbé et sommé d'une boule. La face antérieure de la fontaine comporte le robinet d'écoulement en métal ; la face latérale sud est percée d'une ouverture rectangulaire, protégée par une

Localisation : 23 - Felletin Réf. : IA23000343  
Adresse : rue Sainte-Espérance  
Titre courant : fontaine de chez Lizet  
Dénomination : fontaine

---

porte en bois qui donne accès au puits. Cette fontaine, occupant un espace entouré d'un mur de forme demi sphérique, est accompagnée d'une cuve rectangulaire en pierre.

## Documentation

### Archives

#### **AD Creuse**

##### **Série O**

##### **O 410**

-Voirie, travaux publics, fontaines. **Novembre 1846**

Fontaine de chez Lizet, travaux de finition (maçonnerie des abords) selon devis supplémentaire de 172 f

-Voirie. Travaux publics. Fontaines. **1826-1910**

Documents sur plusieurs fontaines de la ville, notamment sur les fontaines "Quinault" et de "chez Lizet".

#### **A.C. Felletin**

##### **4E3**

-Devis fait par Jouanisson. **25 avril 1846**

Devis des ouvrages et devis estimatif de la dépense à faire pour la construction d'une fontaine dans le quartier de Sainte Espérance de la ville de Felletin à la place de la petite fontaine de chez Lizet.

-Cahier des charges ou condition de l'adjudication d'une fontaine dans le bas quartier de Sainte Espérance, à la source dite de chez Lisette suivant le devis dressé. **20 mai 1846.**

-Extrait du plan de la traverse de Felletin par le chemin de grande communication n°13 (d'Eymoutiers à Montluçon) pour servir d'alignement à une fontaine. **8 juin 1846**

Dessin daté du **12 juin 1846**

Dessin d'une fontaine à construire dans le bas quartier de Sainte Espérance de la ville de Felletin à la place de la petite fontaine dite de chez Lizet

Echelle 1:12,5 . Papier, encre ; 35,7 x 49 cm.

**4B5 (dossier construction de l'hôtel de ville).**

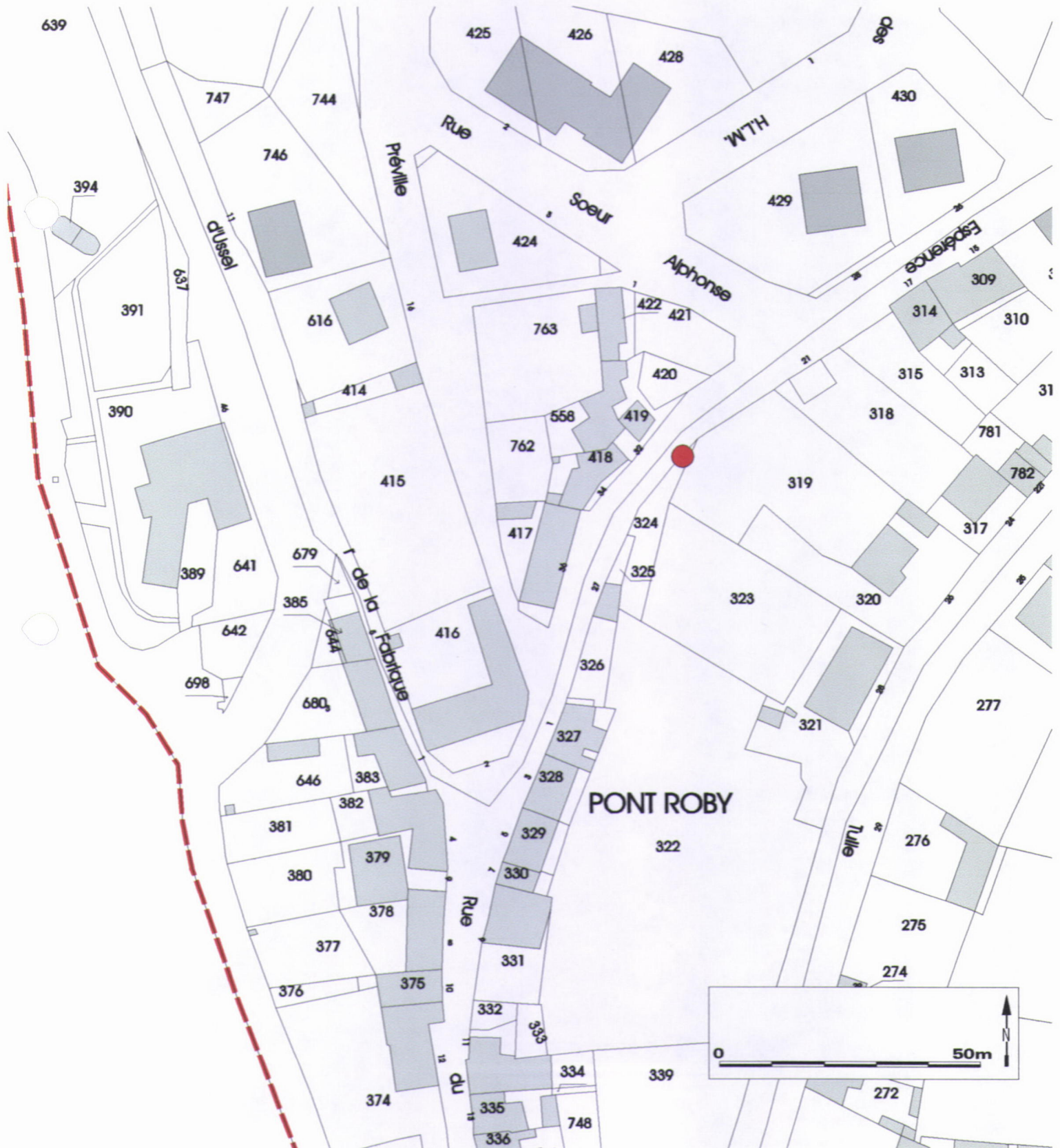
-Adjudication au profit de Jean Le Tissier. **19 juillet 1846**

Adjudication, pour 532 f,86, des travaux à faire pour la construction d'une fontaine à Felletin, à la source dite chez Lizette, bas quartier de l'Espérance le long du chemin de grande communication n°13

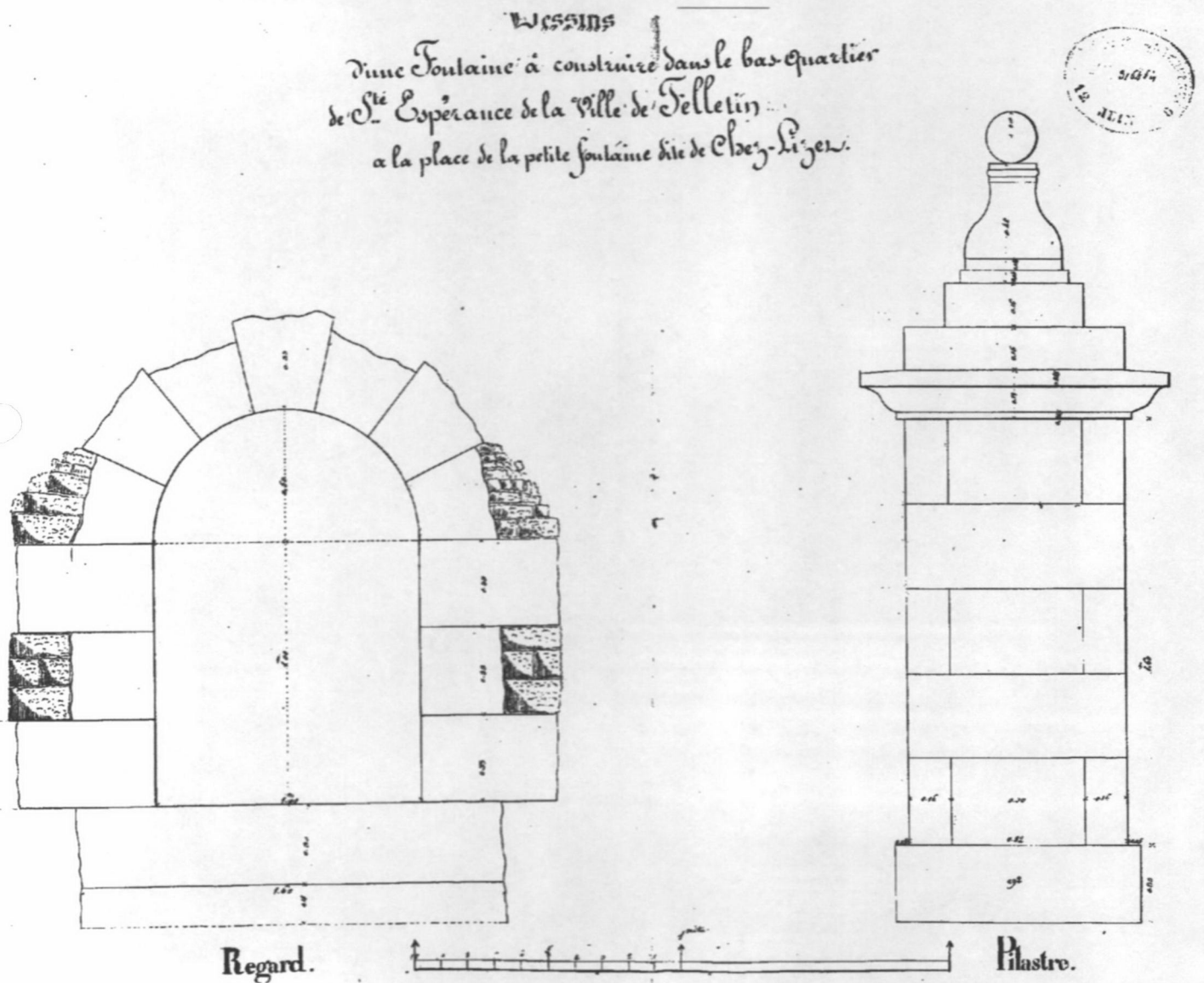
### Renseignements chronologiques

- 5 août 1843 Urgence de réparations à faire à la fontaine dite de « chez Lisette »
- 25 avril 1846 Devis estimatif de la dépense à faire pour la construction d'une fontaine dans le bas quartier de Sainte- Espérance, à la place de la petite fontaine de chez Lizet. Devis fait par Jouanisson et complété de deux dessins (Doc. 1)
- 7 mai 1846 Présentation du plan et devis de la fontaine qu'il est urgent de reconstruire
- 8 juin 1846 Extrait du plan de la traverse de Felletin par le chemin de grande communication n°13 D'Eymoutiers à Montluçon pour servir à fixer l'alignement d'un fontaine (Doc. 2)
- 10 juin Autorisation par le sous préfet d'Aubusson de mise en adjudication des travaux de reconstruction de la fontaine de chez Lizet.
- 18 juin 1845 Document signé par le maire Roy-Pierrefitte mentionnant que le 19 juillet prochain, il procédera, assisté de deux de ses conseillers municipaux et en présence du percepteur de la commune « à l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction d'une fontaine dans le bas quartier de Sainte- Espérance, à la source dite de chez Lizet. L'adjudication aura lieu au rabais et à l'extinction des feux sur la mise à prix de 582 francs 86 centimes , montant du détail estimatif des travaux.
- 19 juillet 1846 Adjudication faite au profit de Jean Le Tissier, tailleur de pierre à Felletin
- 8 novembre 1846 Extrait du registre de délibérations du conseil municipal  
« ...Mr le président a ouvert la séance et a dit que la construction de chez Lizette a été soumise à un reculement d'un mètre 90 centimètre et que la muraille qui sépare le bassin de cette fontaine du jet d'eau doit subir bientôt le reculement déterminé par le plan d'alignement, que les tuyaux de cette fontaine devant être placés le long de ce mur, ils se trouveront lors du reculement de la chaussée du chemin et par suite dans une position qui nécessitent leur déplacement ; que pour prévenir cet inconvénient, il serait désirable que la caisse communale fit les frais de reconstruction de la muraille de la clôture qui longe le chemin afin de placer en ce moment les conduits de la fontaine dans leur position définitive....Après délibération, il y a lieu d'adopter le devis des ouvrages supplémentaires s'élevant à la somme de cent soixante douze francs »

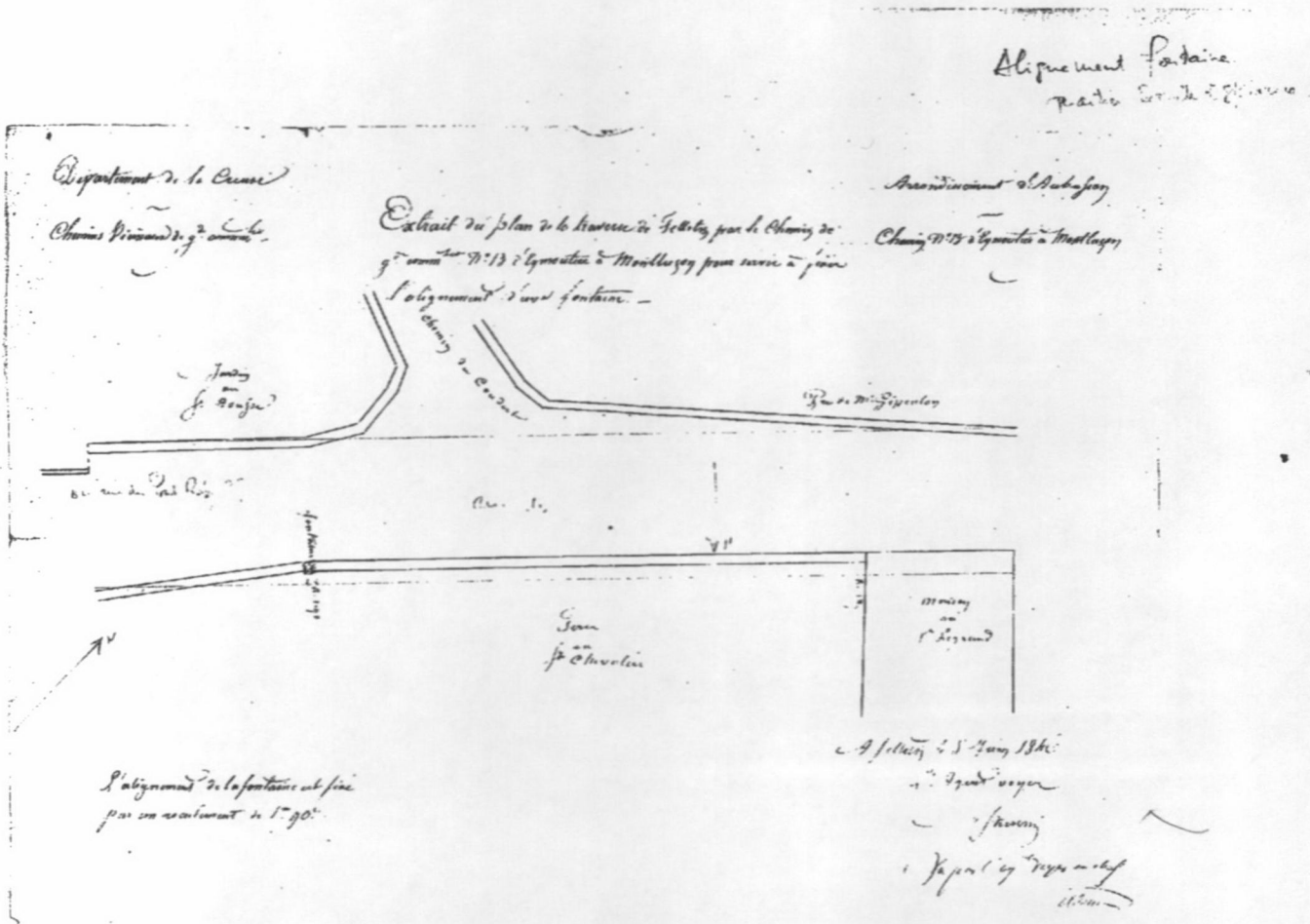
Des. 1 Section AL, emplacement de la fontaine.



Doc.1 Dessin d'une fontaine à construire dans le bas-quartier de Sainte-Espérance à la place de la petite fontaine dite de Chez Lizet.  
Echelle 1/12,5, daté du 12 juin 1846  
A.C. Felletin 4 E 3



Doc.2 Extrait du plan de la traverse de Felletin par le chemin de grande communication n°13 (d'Eymoutiers à Montluçon) pour servir d'alignement à une fontaine.  
8 juin 1846  
A.C. Felletin 4 E 3



PIECE ANNEXE I

Devis des ouvrages à faire pour la construction d'une fontaine dans le bas quartier de Ste Espérance de la ville de Felletin, à la place de la petite fontaine dite de Chez Lizet. 25 avril 1846. A.C. Felletin. 4E3.

Art. 1<sup>er</sup>

L'emplacement de la petite fontaine d'iblaye, convenablement et la situation, et la source reconnue, il sera construit un regard de forme rectangulaire de 1.60 de longueur intérieure et de un mètre de largeur aussi intérieure. La profondeur sera d'un mètre au dessous du niveau de la rue. Le regard sera construit également à la place de la petite fontaine qui doit être remplacé et il s'empêchera non plus que les fontaines aucunement sur le sol de la rue. Les murs auront cinquante centimètres d'épaisseur. Les parements intérieurs seront en moellons chaotés qui ne pourront avoir moins de trente centimètres de longueur et vingt cinq et trente centimètres de queue. Les assises pourront être d'inégale hauteur mais les moellons d'une assise auront toute la même épaisseur. Les parements extérieurs seront en moellons ordinaires bien et millés et servis aux joints. Il ne sera point employé de mortier du côté des arêtes de la source; mais à la hauteur et largeur strictement nécessaires pour ne point gêner l'arrivée de l'eau les maçonneries seront faites à bain d'un mortier composé de quatre dixièmes de chaux hydraulique et six dixièmes de sable de rivière bien lavé et tamisé. La porte du regard sera en pierre de taille et aura les mêmes dimensions que le regard c'est à dire un mètre de hauteur à partir du seuil non compris un plein centre de cinquante centimètres de rayon et un mètre de largeur. Les pierres de taille qui constitueront cette porte auront alternativement cinquante et trente centimètres de longueur extérieure et vingt et trente de longueur intérieure. Les voussoirs ne pourront avoir moins de trente centimètres de hauteur de tête et vingt et trente centimètres de douille. Le seuil sera une seule pièce de 1.60 de longueur et vingt d'épaisseur. Il se lèvera de trente centimètres au dessus du niveau de la rue. Il sera pratiqué tant dans ce seuil que sur les jambages et les voussoirs une saillie de trois centimètres dans laquelle s'encastrera la porte en menuiserie.



PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la construction d'une fontaine dans le bas quartier de Ste Espérance de la ville de Felletin, à la place de la petite fontaine dite de Chez Lizet. 25 avril 1846. A.C. Felletin. 4E3.

Art. 2.

Du regard au pilastré il sera creusé le plus près possible de son côté qui sera de la rue, un canal dont l'ouverture carrée aura seize centimètres de côté. Ce canal sera pavé en petites pierres sur une largeur suffisante pour que les moellons ébauchés des côtés reposent sur ce pavé. Les moellons des côtés seront dressés et dressés dans leurs joints, parement et lits qui ne pourront avoir moins de dix-huit centimètres de côté. Le canal sera couvert en dalles de seize centimètres d'épaisseur au moins et quarante-huit centimètres de longueur. Ces dalles seront en pierre de taille sans veines bien dressées et sur les joints elles seront préparées à l'avance, mais elles ne seront posées qu'après le placement des tuyaux qui reposeront sur un lit de sable de rivière dont le canal sera rempli avant la pose des dalles. Le dessous de ces dalles sera dressé par un rustiquage fait avec soin. Le canal sera ensuite recouvert avec les terres ou graviers provenant des déblais.

Art. 3.

Le pilastré sera construit à dix-neuf mètres du regard et du même côté de la rue. Le rocher sur lequel il sera fondé sera nivelé et les anfractuosités remplies d'un béton composé du même mortier que la maçonnerie du regard mêlé à un volume égal de menues recoupes de pierres de taille. Si la construction s'exécute il sera placé sous le socle une assise de dix-huit centimètres en beaux moellons épiqués avec soin. Le pilastré se composera d'un socle de trente centimètres de hauteur et vingt-neuf centimètres d'épaisseur et de cinq assises de chacune trente-deux centimètres de hauteur sur seize centimètres d'épaisseur. La section horizontale

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la construction d'une fontaine dans le bas quartier de Ste Espérance de la ville de Felletin, à la place de la petite fontaine dite de Chez Lizet. 25 avril 1846. A.C. Felletin. 4E3.

présentera extérieurement un carré de quatre-vingt-deux centimètres de côté et intérieurement un vide également carré de cinquante centimètres de côté. La base sera couronnée par un chapiteau d'une seule pièce de dix-huit centimètres d'épaisseur orné d'une douvine au sommet et listel au dessus. L'assise venant immédiatement après sera une seule pièce carrée de seize centimètres d'épaisseur et de quatre-vingt-deux centimètres de côté. La seconde assise sera également de pierre elle aura la même épaisseur que la précédente et formera retraite de seize centimètres. Cette dernière assise sera surmontée d'un dé carré suivant section horizontale il aura la forme et sera orné des moulures indiquées au plan: sa hauteur sera de quarante-cinq centimètres. Ce dé sera fixé par quatre goujons en fer carré de quinze millimètres de côté. Les boules qui seront placées sur le dé aura vingt centimètres de diamètre et sera assujéti par un goujon en fer rond de quinze millimètres de diamètre. Ainsi qu'il est prévu au devis estimatif il sera placé au niveau inférieur du socle une dalle carrée de cinquante centimètres de côté et il sera pratiqué dans le socle et du côté qui sera ultérieurement fixé une saignée destinée à l'écoulement du trop plein de la cuvette. La pierre de taille sera choisie dans les meilleurs bancs et les plus durs des carrières situés aux environs de la ville de Felletin, elle sera d'un bon grain et sans aucun défaut. La taille en sera faite avec soin et les moulures exécutées avec grâce et justesse.

Art. 4<sup>e</sup>.

Les tuyaux qui conduiront l'eau du regard au pilastre seront en plomb de bonne qualité et sans aucun alliage. Le diamètre intérieur sera de trois centimètres et l'épaisseur de la paroi de trente-cinq dix-millimètres. La longueur depuis le regard jusqu'au dessous de la cuvette sera de vingt-un mètres. Cette longueur sera en trois pièces au plus jointes et soudées avec le plus grand soin. Ces tuyaux seront de ceux dits étirés c'est à dire sans soudure dans la longueur. A l'extrémité du tuyau sortant dans le regard sera soudé

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la construction d'une fontaine dans le bas quartier de Ste Espérance de la ville de Felletin, à la place de la petite fontaine dite de Chez Lizet. 25 avril 1846. A.C. Felletin. 4E3.

une pomme d'arrosoir ayant la forme d'une calotte sphérique d'un diamètre de dix centimètres: elle sera percée de trous d'un millimètre pour arrêter les corps étrangers qui pourraient s'introduire dans les tuyaux et gêner le cours de l'eau. Au regard l'eau sera conduite dans la cuvette par un ajutage de mêmes dimensions que les tuyaux de conduite et à l'extrémité de ces derniers sera adapté un tampon en cuivre fixé par quatre vis également en cuivre de telle sorte qu'en ôtant le tampon les tuyaux puissent être dégorgés et nettoyés par le seul cours de l'eau.

La cuvette sera en plomb de même épaisseur de paroi que les tuyaux elle formera un cube de trente centimètres de côté elle sera contenue en haut par un collier en fer de trois centimètres de largeur & cinq millimètres d'épaisseur ce collier sera scellé dans le pilastre. Le dessous de la cuvette reposera sur deux triangles en fer méplat de trois centimètres de largeur & un centimètre d'épaisseur scellés dans le pilastre. Le trop plein de la cuvette s'écoulera par un tuyau de deux millimètres d'épaisseur de paroi et quinze millimètres de diamètre: au dessous de ce tuyau et au niveau du fond de la cuvette sera placé un robinet en cuivre ayant de dix vingt millimètres de diamètre: ce robinet sera ouvert par un triangle en fer rond de quinze millimètres de diamètre et formé par un ressort à boudin de force suffisante de telle qu'en pressant un bouton dont sera munie la triangle fixé au robinet ce dernier laissera passage à l'eau de la cuvette et que l'écoulement cessera dès que le bouton ne sera plus pressé. Le robinet sera droit et dégorgera de même que le tuyau du trop plein dans un tube en fer recouvert et d'un diamètre de dix-huit millimètres sur une longueur de trente centimètres. Ce tuyau dépassera de vingt centimètres le nu du pilastre et sera à son extrémité muni d'un bouchon en forme de moulure demi-cylindrique.

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la construction d'une fontaine dans le bas quartier de Ste Espérance de la ville de Felletin, à la place de la petite fontaine dite de Chez Lizet. 25 avril 1846. A.C. Felletin. 4E3.

Art 5.

Les portes du regard & celle du pilastre en bois de chêne de trois centimètres d'épaisseur les planches seront assemblées à rainures et languettes elles seront munies de deux conteneurs chacune de traverser diagonalement entre les dernières. La porte du regard aura les dimensions indiqués au dessin à joint et celle du pilastre aura cinq décimètres de largeur et six décimètres de hauteur ces portes de même que les fer seront peints à trois couches de cire broyée à l'huile et de la couleur indiqués par M. Le Maire ou par la personne qu'il lui plaira délèguer. La chappe en ciment dont sera revêtue la chappe et les côtés du regard sera composée de tuileaux pilés et tamisés mêlés à du bonne chaux hydraulique dans la même proportion que le mortier. Il sera placé suivant la volonté de M. Le Maire un bassin en pierre de taille de 1.20<sup>m</sup> de longueur 0.60<sup>m</sup> de largeur & 0.45<sup>m</sup> de profondeur ce bassin sera creusé avec soin dans un bloc de pierre bien sain et aura seize centimètres d'épaisseur de parois. Comme ce bassin peut être supprimé à la volonté de M. Le Maire il demeure expliqué que le prix en sera réduit à l'entrepreneur. Il sera fait en avant et en aval de la fontaine un corroi de la profondeur convenable et d'une épaisseur de soixante centimètres. Ce corroi sera en bonne argile employée sans eau et damée avec

soixante couches de vingt centimètres d'épaisseur. Il sera fait en avant du seul du regard et autour du pilastre un paroi en petites pierres d'une largeur de cinquante centimètres.

Les ouvertures des portes auront cinq centimètres de largeur et cinq millimètres d'épaisseur les gonds seront en repos et scellés avec solidité. Les deux serrures auront la force et la grandeur proportionnées à leur prix elles seront posées avec soin et seront fixés chacune par quatre clous vissés et à creux.

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la construction d'une fontaine dans le bas quartier de Ste Espérance de la ville de Felletin, à la place de la petite fontaine dite de Chez Lizet. 25 avril 1846. A.C. Felletin. 4E3.

En résumé, tous les ouvrages indiqués au présent seront faits avec soin et solidité et dans les règles de l'art. L'entrepreneur sera tenu de se conformer aux ordres qu'il verra à M. le Maire lui donner ou lui faire donner par la personne chargée de la surveillance des travaux. L'adjudicataire prendra les précautions nécessaires pour ne point gêner la viabilité de la rue et devra se conformer aux règlements sur les voiries. Il enlèvera après la construction, tous les débris ou matières nuisibles et remettra en état les parties de la rue qu'il aura dégradées.

Fait sur l'invitation de M. le Maire de la Ville et Commune de Felletin  
par le Soussigné

A S. Marc a France le 25 avril 1846.



PIECE ANNEXE II

Devis estimatif de la dépense à faire pour la construction d'une fontaine dans le bas quartier de Ste Espérance de la ville de Felletin, à la place de la petite fontaine dite de Chez Lizet. 25 avril 1846. A.C. Felletin. 4E3.

Art. 1<sup>er</sup> Regard à la Source.

Macameres en moellons ébauchés d'un côté et en moellons s'il, avoit de l'autre.

	longueur	hauteur	surface
fondations	4.00	0.	3.45
Partie entre le seuil et la naissance de la Voûte	3.50	1.00	3.50
Voûte	1.57	1.05	1.64
Reine-croûte	1.57	0.25	0.39
Total			8.98

Ces 8.98 à 9.75 (vintais compris)

87.55

Pierre de taille

	longueur m.c.	hauteur m.c.	épaisseur m.	Cube
Seuil	1.60	0.15	0.20	0.115
Jambages	0.80	1.00	0.25	0.200
Voussoirs	2.04	0.92	0.25	0.163
Total				0.507

Ces 0.507 cubes à 22.50 l'un =

11.40

Carrement

	long <sup>r</sup> m.	larg <sup>r</sup> m.	surface m.
Seuil	2.60	0.40	1.04
Jambages	1.38	1.00	1.38
Voussoirs	2.04	0.32	0.65
	1.57	0.25	0.39
Total			3.48

Ces 3.48 à 4.50 l'un =

15.66

Art. 2<sup>e</sup> Canal.

19 mètres linéaires de canal en moellons ébauchés, posés en petites pierres et recouvert en dallage, d'une ouverture carrée de 0.16 de côté à 11.75 le mètre (caille) et de 0.16 de côté.

90.25

PIECE ANNEXE II (suite)

Devis estimatif de la dépense à faire pour la construction d'une fontaine dans le bas quartier de Ste Espérance de la ville de Felletin, à la place de la petite fontaine dite de Chez Lizet. 25 avril 1846. A.C. Felletin. 4E3.

Crst. 3 Pilastres.

Déblai et nivellements Des roches

2.50

Mauzmerie en moellons, ebaucher avec mortier De chaux et Sable

6.75

Pierre De taille.	long. <sup>r</sup>	larg. <sup>r</sup>	Epais. <sup>r</sup>	Cube'
Dalle intérieure au niveau inférieur du socle	0.50	0.50	0.15	0.037
Socle	2.84	0.32	0.21	0.191
Pilastre 5 assises (portée droite)	11.50	0.33	0.16	0.607
Chapiteau	1.12	1.12	0.18	0.351
1 <sup>re</sup> assise au Dessus	0.80	0.80	0.16	0.102
2 <sup>e</sup> assise	0.48	0.48	0.16	0.036

à Reporter

<sup>m.</sup>  
1.324

2.14 <sup>f</sup>/<sub>c</sub>

Di	0.40	0.40	0.45	0.072
Boule	0.20	0.20	0.20	0.008

(Cube de la pierre) Du pilastre

1.104

1.104 cubes à 22.50 l'un =

31.59

Parements de cette pierre

	long. <sup>r</sup>	larg. <sup>r</sup>	Surface
Dalle	0.50	0.50	0.25
Socle parements extérieurs	3.60	0.37	1.33
intérieurs	2.00	0.32	0.64
Pilastres parements extérieurs	3.20	1.60	5.12
intérieurs	2.00	1.60	3.20
Chapiteau (eu regard aux moulures)	1.56	0.75	3.12
première assise au Dessus	3.20	0.29	0.92
Deuxième assise	1.92	0.22	0.42
Di (eu regard aux moulures)	1.60	0.78	1.24
Boule	circ.	0.62	0.12

(Parements Des pilastres) à 4.50 le mètre les 16.66

7/11.07

PIECE ANNEXE II (suite)

(Art. 4 Tuyaux, Cuvette et Robinets.)	
1 mètre de tuyaux en plomb de 0.08 de diamètre intérieur de 0.10 de diamètre extérieur, de 2.50 de longueur en doubles, à 1.50 le mètre compris	119.34
Cuvette en plomb la même de mêmes épaisseurs que les tuyaux, et formant un cube de 0.50 de côté, pesant 16.50 à 1.50 le kilog. gross et traits de plomb compris	24.30
Robinets en cuivre jaune avec pistons, à vis de 0.08 de diamètre	6.50
(Art. 5 Menuiserie, ferrure et autres ouvrages.)	
Porte du regard et du pilastré 5.75 l'une	11.50
Peinture à trois couches de couleurs et de fer	5.50
Tuyau de décharge en fer placé à la suite du robinet en cuivre	1.20
Chapeau en ciment sur la tête du regard et contre les terres 3.53 à 3.50	12.35
Bassin en pierres sous le tuyau de décharge fournie, taille et supports en fer en travers de ce bassin compris	25.00
Traverse et auvent au-dessus du pilastré	3.50
Croisi en avant et en aval du regard et de la fontaine	4.00
Traverse de mortier de chaux et sable pour tous les pierres de taille	12.00
Rebâti de l'emplacement du regard et épuisement	8.00
fer méplat pour le collier du tuyau, le support de la cuvette les gonds et ouvertures des portes, les goujons de vis et de la bécule	
colliers et clous compris 15 kilog. à 1.30 l'un	19.50
Deux serrures à palanquin en fer à double, à 3.25 l'une accessoires compris	7.50
Total	580.86
honoraires 50 s	29.04
Total Général	609.90

Le présent devis estimatif montant à la somme de six cent  
Neuf francs quatre-vingt-dix centimes dressé par le Sous-secrétaire de  
l'Administration des Eaux de la Ville de Felletin et de la commune de Felletin  
A S<sup>te</sup> Marie-aux-Français le 25 avril 1846  
G. J. J. J. J.



Fig. 1 Vue d'ensemble

Phot. Inv. P. Rivière 03230208XA  
03230197X